

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE VISEE

Le conseil d'administration d'EGL SA, Laufenburg («**EGL**»), composé actuellement de Messieurs Heinz Karrer (Président), Rolf Bösch (Vice-président), Peter Derendinger, Dominik Koechlin et Andrew Walo (tous membres), a constitué pour l'établissement de ce rapport un comité composé des membres indépendants d'Axpo Holding AG, Baden («**Axpo**» ou l'«**Offrante**»), à savoir Peter Derendinger et Dominik Koechlin (le «**Comité**») (cf. chiffre 3).

Le Comité a étudié l'Offre publique d'acquisition d'Axpo portant sur toutes les actions au porteur d'EGL («**Actions EGL**») se trouvant en mains du public et prend comme suit position à l'attention des actionnaires de EGL, conformément à l'art. 29 al. 1 LBVM et aux art. 30-32 de l'ordonnance sur les OPA:

1. Recommandation

Le Comité recommande à l'unanimité aux actionnaires d'EGL d'accepter l'Offre publique d'acquisition d'Axpo sur la base des considérations suivantes.

2. Motivation

Adéquation du prix offert

Le conseil d'administration a décidé de charger la Banque Sarasin & Cie SA, Bâle, d'établir une Fairness Opinion afin d'examiner l'adéquation du prix offert. Le résultat de la Fairness Opinion du 17 juin 2011 conclut que le prix offert de CHF 850 par Action EGL peut être qualifié d'équitable. La Fairness Opinion peut être commandée gratuitement en allemand et en français auprès d'EGL, Werkstrasse 10, CH-5080 Laufenburg, Tel: +41 62 869 63 63, ou par e-mail: media.ch@egl.eu et est disponible sur www.egl.eu/axpo_kaufangebot.

Le prix de CHF 850 par Action EGL offert par Axpo comprend pour les actionnaires d'EGL une prime de 20.8% par rapport au cours moyen pondéré des volumes pendant les 60 jours de bourse qui ont précédé la publication de l'annonce préalable (lequel s'élève à CHF 703.73 par Action EGL).

Sur cette base, et se fondant également sur l'appréciation de la Banque Sarasin & Cie SA, exprimée dans le cadre de sa Fairness Opinion, le Comité considère le prix offert par Axpo comme adéquate. Dès lors qu'après la clôture de l'Offre publique d'acquisition, un négoce régulier et liquide des Actions EGL sur la SIX Swiss Exchange ne sera plus assuré, et qu'Axpo vise à retirer les Actions EGL de la cotation, et étant donné qu'au moment de la publication de l'Offre publique d'acquisition, Axpo détient d'ores et déjà 91.0 % des Actions EGL, le Comité estime en outre que l'Offre publique d'acquisition procure aux actionnaires l'occasion de vendre leur participation à des conditions adéquates dans le cadre d'une procédure équitable.

Intégration dans le groupe Axpo

Axpo a communiqué dans son prospectus d'Offre (chiffre E.3 du prospectus d'Offre) ses intentions relatives à EGL lorsqu'elle en aurait obtenu le plein contrôle. La possibilité, liée à l'intégration complète, d'exploiter un potentiel additionnel de synergies au sein du groupe Axpo et la disparition des obligations afférentes à la

cotation boursière qui découlerait d'un retrait de la cotation, libéreraient des ressources et disponibilités de management, et permettraient ainsi de renforcer le maintien, le développement et l'adaptation des objectifs stratégiques d'EGL.

3. Conflits d'intérêts potentiels

Conseil d'administration

En vue de délivrer le présent rapport, le conseil d'administration d'EGL a formé un Comité composé des membres indépendants d'Axpo, à savoir les Messieurs Peter Derendinger et Dominik Koechlin. Tous les membres du conseil d'administration ont été élus au moyen des votes d'Axpo en sa qualité d'actionnaire majoritaire. En raison de conflits d'intérêts potentiels, administrateurs Heinz Karrer (Président du conseil d'administration d'EGL et CEO d'Axpo, Président du conseil d'administration d'Axpo AG et Président du conseil d'administration de Centralschweizerische Kraftwerke AG), Rolf Bösch (jusqu'à fin janvier 2011, CFO et membre de la direction du groupe Axpo et aujourd'hui membre du conseil d'administration d'Axpo AG et Vice-président du conseil d'administration de Centralschweizerische Kraftwerke AG) et Andrew Walo (CEO de Centralschweizerische Kraftwerke AG et membre de la direction du groupe Axpo) n'ont pris part ni aux délibérations ni à la prise de décision concernant le présent rapport et les recommandations qui y sont exprimées. En outre, il a été établi une Fairness Opinion (cf. chiffre 2 ci-dessus).

Les membres du Comité n'officient pas ou n'ont pas officié pour Axpo, et ne sont pas ou n'ont pas été organes d'Axpo, du groupe Axpo ou d'une société qui a des relations commerciales importantes avec Axpo (en dehors de leur fonction en tant que membre du conseil d'administration d'EGL). Ils n'ont pas d'accords ou d'affaires significatives avec Axpo, le groupe Axpo ou avec des personnes agissant de concert avec Axpo, qui seraient susceptibles de créer un conflit d'intérêts en relation avec la préparation de ce rapport. En outre, ils n'agissent pas sur instructions d'Axpo ou du groupe Axpo, que ce soit de manière générale ou dans le cadre de la préparation du présent rapport. Il n'existe aucun programme d'actions ou d'options au profit des membres du conseil d'administration. Monsieur Peter Derendinger détient 100 Actions EGL, Monsieur Dominik Koechlin détient 40 Actions EGL et Monsieur Heinz Karrer détient 63 Actions EGL; tous ont l'intention d'offrir leurs actions à l'acceptation dans le cadre de la présente Offre. Les administrateurs ne détiennent pas d'options sur les Actions EGL. L'Offre n'a pas d'autres conséquences financières connues à ce jour pour les membres du conseil d'administration, que la présente transaction soit réalisée ou non.

Direction

La direction d'EGL se compose des personnes suivantes: Messieurs Hans Schulz (CEO), Andreas Rudolf (CFO, Finance & Operations), Domenico De Luca (Energy Trading & Origination), Guy Bühler (Assets) et Markus Brokhof (Gas Supply & SEE). Le conseil d'administration, respectivement le Comité, n'ont pas connaissance des intentions d'Axpo concernant la composition et l'organisation futures de la direction. De même, les conditions auxquelles les membres actuels de la direction poursuivront éventuellement leur activité ne sont, dans la mesure où ces conditions différencieraient des contrats en cours, pas connues en ce moment.

Monsieur Hans Schulz est membre de la direction du groupe Axpo. Monsieur Andreas Rudolf est membre du conseil d'administration d'Axpo Informatik AG. Messieurs Guy Bühler et Andreas Rudolf sont respectivement président et membre du conseil d'administration de AKEB Aktiengesellschaft für Kernenergie-Beteiligungen Luzern, à Lucerne, et de ENAG Energiefinanzierungs AG, à Schwyz, sociétés dans lesquelles Axpo détient une participation indirecte de par ses participations au sein de Centralschweizerische Kraftwerke AG et EGL SA. Le conseil d'administration, respectivement le Comité, n'ont pas connaissance d'autres conflits d'intérêts au sein des membres de la direction.

Les membres de la direction ne détiennent pas d'options sur les Actions EGL. Il n'existe aucun programme d'actions ou d'options au profit des membres de la direction. L'Offre n'a pas d'autres conséquences financières connues à ce jour pour les membres de la direction, que la présente transaction soit réalisée ou non.

4. Mesures de Défense

Le conseil d'administration n'a pas pris et n'a pas l'intention de prendre des mesures de défense à l'encontre de l'Offre publique d'acquisition.

5. Relations contractuelles

À l'exception des relations mentionnées au chiffre 3 ci-dessus, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'autres relations, contractuelles ou autres, entre les membres du conseil d'administration ou de la direction et Axpo. À l'exception d'un accord de confidentialité pour protéger les informations confidentielles qui ont été échangées dans le cadre d'une due diligence d'Axpo effectuée en vue de l'Offre, et à l'exception de l'accord de transaction du 17 juin 2011, il n'existe aucune convention entre EGL et Axpo en relation avec la présente Offre.

6. Intentions des actionnaires détenant plus de 3% des droits de vote

Le conseil d'administration ne connaît pas d'actionnaires détenant 3% ou plus des droits de vote en dehors d'Axpo.

7. Rapport semestriel au 31 mars 2011 et nouveaux développements

Les résultats du premier semestre 2010/2011 d'EGL au 31 mars 2011 ont été publiés le 20 juin 2011. Le rapport et le communiqué y relatifs sont disponibles sur le site internet d'EGL à l'adresse: www.egl.eu. De même, il est possible de commander les documents gratuitement auprès de: EGL, Werkstrasse 10, CH-5080 Laufenburg, Tél: +41 62 869 63 63, ou par e-mail: media.ch@egl.eu.

Sous réserve de la présente transaction sous-jacente à ce rapport, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'autre changement important dans le patrimoine, la situation financière et les recettes ainsi que les perspectives commerciales d'EGL depuis le 31 mars 2011 qui pourrait influencer la décision des actionnaires d'EGL sur l'Offre d'Axpo.

Laufenburg, 24 juin 2011

Pour le conseil d'administration d'EGL SA

Dr. Peter Derendinger

Dr. Dominik Koechlin